

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 10 AVRIL 2013

Lors de sa réunion du 10 avril 2013, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats décidés

1 - Projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Voisines (Haute-Marne), dit projet Arc Lyonnais-Val de Saône

Lors de la réunion du 6 février 2013, sur proposition de M. Jean-Yves OLLIVIER, président de la commission particulière du débat public, ont été nommés 3 membres de la commission particulière.

Sur proposition de M. Jean-Yves OLLIVIER, président de la commission particulière du débat public sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Voisines (Haute-marne), la Commission nationale a nommé deux nouveaux membres de la Commission particulière :

- Mme Séverine BARBERET,
- M. Jean SORNAY.

2 - Projet de Grand stade de la Fédération Française de Rugby

Lors de la réunion du 6 février 2013, sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU, président de la commission particulière du débat public, ont été nommés 5 membres de la commission particulière.

Sur proposition de M. Jean-Luc MATHIEU, président de la commission particulière du débat public sur le projet de Grand stade de la Fédération Française de Rugby, la Commission nationale a nommé membre de la commission particulière :

- M. Jacques ARCHIMBAUD

3 - Projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc

Le président de la commission particulière du débat public, M. Antoine DUBOUT, a été saisi par Côtes d'Armor Nature Environnement, d'une demande d'expertise indépendante afin de donner un éclairage complémentaire sur l'impact visuel du champ d'éoliennes vu des côtes.

La Commission nationale a donné un avis favorable à cette demande et fera procéder à l'adaptation du logiciel de simulation utilisé par l'Ecole Navale pour l'entraînement de ses élèves.

II – Concertation recommandée

Projet d'aménagement de l'avenue du Parisis dans le Val d'Oise

Après avoir entendu M. François NAU, garant de la concertation sur le projet de l'Avenue du Parisis, la Commission nationale a pris acte avec satisfaction de la qualité du compte rendu et en a donné acte au président du Conseil général du Val d'Oise.

III – Concertation volontaire

Projet de création d'un port de plaisance et d'un éco-quartier Ec'eau port Fluvial à Creil

Dans le cadre de sa mission de conseil prévue à l'article L. 121-1 du Code de l'environnement et à la demande du maire de Creil, la CNDP avait en avril 2013 désigné Mme Marie-Françoise SEVRAIN comme garante de cette concertation volontaire.

A la suite du rapport de la garante Mme Marie-Françoise SEVRAIN, la Commission nationale a pris acte avec satisfaction de la qualité du compte rendu de la concertation volontaire de la ville de Creil.



Christian LEYRIT